



Informations relatives à la vidéoprotection



1)Présentation

Les systèmes de vidéoprotection se définissent comme des systèmes d'une ou plusieurs caméras disposées sur la voie publique ou dans des lieux et établissements ouverts au public et permettant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images à des fins énumérées à l'article L.251-2 ainsi qu'à l'article L.223-1 du Code de la sécurité intérieure.

Leur installation permet de sécuriser les abords ainsi que l'intérieur des bâtiments et installations, puisque la présence visible de caméras dans les lieux exposés à des risques d'agression, de vol ou d'actes de terrorisme, a un effet dissuasif.

Les systèmes de vidéoprotection sont régis par les dispositions du titre V du livre II du Code de la sécurité intérieure ainsi que par celles du chapitre III du titre II du même livre. Et, par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite loi Informatique et libertés et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

L'installation des systèmes de vidéoprotection a été autorisée par une autorisation préfectorale après l'avis d'une commission départementale.

2)Analyse d'impact

Une analyse d'impact pour construire un traitement conforme au RGPD et respectueux de la vie privée a été réalisée.

3)Identité et coordonnées du responsable de traitement

Le responsable de traitement (la personne morale qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement) est la SA Aéroport de Montpellier Méditerranée (SA AMM) dont le siège social est situé à CS 10001 - 34137 MAUGUIO CEDEX.

4)Finalités poursuivies par le traitement

Le traitement permet, d'une part, de s'assurer de la sécurité des personnes et des biens de l'aéroport pouvant être exposés à des risques d'agressions, de vol ou à des actes de terrorisme, et d'autre part, de contrôler la bonne exécution des mesures de sûreté pour lutter contre les actes de malveillance.

5)Bases légales justifiant le traitement

Le traitement est réalisé car il est nécessaire au respect d'une obligation légale et nécessaire aux fins d'intérêt légitime du responsable de traitement.

6)Destinataires des données personnelles

Les images captées sont à destination des services de l'Aéroport de Montpellier-Méditerranée et peuvent être transmises aux services compétents de l'Etat en cas de réquisition.



7)Durée de conservation des données personnelles

Les images captées sont conservées pendant 14 jours pour permettre le traitement des enregistrements des images et la prise de décision d'une éventuelle extraction de données personnelles pour les besoins d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire. Hors les cas où elles sont utilisées dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire, les données sont automatiquement effacées.

8)Droits des personnes

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit à l'effacement, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation, d'un droit au refus d'un traitement entièrement automatisé, d'un droit de réclamation auprès de l'autorité de contrôle et d'un droit d'information.

Toutefois, concernant l'exercice du droit de rectification celui-ci peut faire l'objet d'un refus motivé de la part du Délégué à la protection des données puisque le responsable de traitement lui-même ne peut modifier les images captées. Et, concernant l'exercice du droit d'effacement et l'exercice du droit à la limitation ceux-ci sont possibles uniquement si la personne ne fait pas l'objet d'une procédure administrative, judiciaire ou disciplinaire.

Pour exercer ces différents droits vous pouvez adresser un mail dans un délai d'une semaine à compter de la captation (en raison de la durée limitée de conservation des données) au Délégué à la protection des données, à l'adresse électronique suivante : dpo@montpellier.aeroport.fr. Une réponse vous sera apportée dans un délai d'un mois, à compter de la réception de la demande. Toute demande d'exercice de droits est conservée pour une durée de 5 ans, à compter de sa clôture.

En cas de doute sérieux quant à l'identité de la personne souhaitant exercer ces droits, il pourra être exceptionnellement procédé à une vérification d'identité. Cette vérification fait l'objet d'un traitement de données personnelles à part, et la base légale retenue est l'intérêt légitime, conformément à l'article 6 du RGPD. Au sein de l'aéroport, seul le Délégué à la protection des données aura accès aux titres d'identité. Les titres ne sont communiqués à aucun sous-traitant et à aucune personne extérieure de l'Aéroport.

Si vous estimez, après avoir contacté l'aéroport, que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés ou que les dispositifs vidéo ne sont pas conformes aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courriel postal (Commission nationale de l'informatique et des libertés, Service des plaintes, 3 Place de Fontenoy, 75007 PARIS).

